

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 14 JUIN 2022

PRESENTS : GOURAUD Sylvie, SAVOYE Gérard, BOUSSARIE Alain, FLOCH Françoise, WHYTE Muriel, MISSAULT Marie-Pierre, MAGIN Jean-Pierre, BOGET Bruno, BUFFARD Gilbert, BAILLET Nathalie, BOISSAVIT Valérie, RIEU Quentin, GACHON Didier, LAINÉ Corinne, NEVERS Juliette

ABSENTS : BOISSAVIT Valérie absente en début de séance a donné procuration à GOURAUD Sylvie

SECRETAIRE : MISSAULT Marie-Pierre

ORDRE DU JOUR :

Le Conseil municipal vote le compte rendu de la réunion du 12 avril 2022 à l'unanimité des présents (15 voix « Pour » dont 1 procuration)

1. Récupération des frais de fonctionnement des écoles du RPI auprès des autres communes :

Comme chaque année il y a lieu de récupérer les frais de fonctionnement des écoles de St Pardoux et St Front auprès des communes du RPI.

Pour l'année 2021, Milhac doit 35 756,17 euros, Sceau 6 640,43 euros et St Front 2 187,95 euros.

Lors de la réunion de la commission certaines communes ont fait savoir qu'ils regrettent que les autres communes telles que Nontron, Savignac, St Saud ne participent pas.

Sylvie GOURAUD rappelle que lorsque des habitants de St Pardoux veulent mettre leurs enfants ailleurs qu'à St Pardoux, elle donne un avis défavorable (puisque la commune a son école) et indique qu'elle ne participera pas aux frais.

Elle précise que lorsque des parents non domiciliés sur les communes du RPI réclament l'inscription de leur enfant à St Pardoux, l'avis du maire de la commune de résidence est systématiquement demandé. A ce jour, toutes les communes sollicitées ont donné des avis négatifs avec non-participation financière.

Gérard Savoye pense qu'une répartition par habitant pourrait être utilisée.

Sylvie GOURAUD demande si aujourd'hui on doit demander aux communes de participer.

Le Conseil rejette cette proposition.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, donne son accord à l'encaissement des recettes ci-dessus indiquées.

2. Création d'un poste d'adjoint technique :

Il s'agit d'un poste de 29 h /35 h annualisé car une partie du travail se fait à l'école (7 heures par jour d'école) et une partie (6 h par semaine).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, donne son accord à la création d'un poste d'adjoint technique rémunéré sur la base de 29 h /35 h

3. Fonds de concours à Milhac de Nontron pour travaux de voirie :

Des travaux de voirie ont été réalisés en commun avec Milhac sur une portion de route commune à Bordessoule. Comme convenu, Milhac a payé la totalité des travaux (6 697,78 euros) à l'entreprise et nous devons leur en rembourser la moitié, soit 3 348,89 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, donne son accord au paiement de la somme de 3 348,89 euros à la commune de Milhac de Nontron.

Gérard Savoye indique que les employés de St Pardoux ont donné un coup de main pour l'élagage sur Milhac pour le passage de la fibre. Ils nous rendront des heures de travail.

4. **Décision modificative au budget primitif 2022 :**

Suite à une anomalie découverte sur le budget primitif après son vote, il convient de rectifier les comptes comme-suit :

INVESTISSEMENT

Compte	DEPENSES	Compte	RECETTES
020	6 092,71	1641	-130 000,00
204158	110 000,00		
001	-246 092,71		
TOTAL	-130 000,00		-130 000,00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, vote la DM ci-dessus indiquée.

5. **Redevance d'occupation du domaine public routier par opérateurs de télécommunication :**

L'occupation du domaine public routier par les opérateurs de télécommunications donne lieu au versement de redevances. Il est proposé d'appliquer les tarifs maxima prévus par décret. Ce qui implique une recette pour la collectivité de 1 737,92 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, donne son accord à l'encaissement de la recette ci-dessus indiquée.

6. **Admissions en non-valeur :**

Le Trésorier demande à ce que la commune renonce à des titres de recettes émis en 2013 et 2014 (surtout des cantines). Le montant global est de 756,18 euros. Ainsi que des créances pour un montant global de 107,16 euros, qui ne peuvent être recouvrées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, donne son accord à la mise en non-valeur des sommes ci-dessus indiquée.

7. **Fixations des durées d'amortissements :**

Mme le Maire propose de fixer les amortissements comme suit :

- Frais d'étude, d'élaboration, de modifications et révisions des documents d'urbanisme : 10 ans
- Logiciels : 2 ans
- Immeubles en dur : 50 ans
- Voitures : 5 ans
- Camions et véhicules industriels : 5 ans
- Mobilier : 10 ans
- Matériel informatique : 5 ans
- Autre matériel : 10 ans
- Equipements sportifs : 10 ans
- Plantations : 15 ans
- Autres équipements et aménagements de terrains : 15 ans
- Constructions sur sol d'autrui : durée à bail à construction
- Bâtiments légers, abris : 10 ans
- Immobilisations construites pour le compte de tiers et cédées par crédit-bail : sur la durée du crédit-bail
- Fonds de concours : 10 ans

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, donne son accord aux durées d'amortissement proposées ci-dessus.

8. **Cimetière et espace cinéraire : révision règlement et tarifs :**

Valérie BOISSAVIT est arrivée à 20 h 45

- Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2011/046 du 19 décembre 2011 créant un espace cinéraire contiguë au cimetière mais en faisant partie intégrante.

Elle indique que concernant le colombarium le premier ensemble de 12 cases étant pratiquement complet, l'ancienne municipalité a procédé à l'installation de 12 cases supplémentaires en 2020 sans que cela ait été acté.

Il convient donc de régulariser.

Il est spécifié qu'un arrêté du Maire portant règlement régira ce site.

Le Conseil Municipal prend acte que dorénavant l'espace cinéraire est composé d'un colombarium (lui-même composé de 2 ensembles de 12 cases), d'un Jardin du Souvenir avec une flamme de mémoire et d'un espace réservé à l'implantation de caveaux cinéraires.

- Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'arrêté du Maire du 19 décembre 2011 portant règlement du cimetière et du site cinéraire.

Elle indique que pour des raisons pratiques il est nécessaire de modifier la taille des concessions dans le cimetière et de définir celle des caveaux cinéraires et donne lecture du projet d'arrêté.

Le Conseil Municipal décide d'approuver l'arrêté du Maire portant règlement du cimetière et de l'espace cinéraire et que ce document sera affiché dans le cimetière et dans l'espace cinéraire.

- Il sera remis à toute personne qui obtiendra une concession dans le cimetière ou dans l'espace cinéraire ou qui utilisera le jardin du souvenir ainsi qu'aux services de Pompes Funèbres.

- Suite aux décisions validées ci-dessus, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer quant aux tarifs des différents modes de concessions.

Le Conseil Municipal décide de fixer, à compter du 1er Juillet 2022, les tarifs d'occupation des différents types de concessions dans le cimetière communal ainsi que dans l'espace cinéraire de la façon suivante :

	15 ANS	30 ANS	50 ANS	JOURNALIER
CASES COLOMBARIUM	800 €	1000 €		
EMPLACEMENT POUR CAVEAU CINERAIRE	200 €	300 €		
CONCESSION CIMETIERE SIMPLE (1,30 m X 2,60 m)		150 €	250 €	
CONCESSION CIMETIERE DOUBLE (2,50 m X 2,60 m)		290 €	480 €	
CAVEAU COMMUNAL				1 €/jour *

* limité à un an

9. **Convention avec la CCPN pour la maintenance des extincteurs :**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la CCPN dispose d'un agent habilité pour la vérification, le contrôle, l'entretien et l'installation des extincteurs, et propose sa mise à disposition aux communes qui le souhaite.

Ce service étant moins couteux que celui qu'a actuellement la commune, elle propose de signer une convention avec la CCPN pour la mise à disposition de son personnel pour le temps nécessaire à l'entretien du parc de la commune.

Le Conseil Municipal, par 14 voix « Pour » et 1 abstention, donne son accord pour souscrire à la proposition de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais de mettre à sa disposition l'agent formé à la vérification, au contrôle, à l'entretien et au respect des règles d'installation des extincteurs à compter du 1^{er} juillet 2022.

10. **City Park : maîtrise d'œuvre :**

Madame le Maire rappelle aux élus le projet de réalisation d'un espace sportif multisports et propose de choisir un maître d'œuvre pour cette opération.

Elle indique avoir sollicité un devis auprès du cabinet EP Ingénierie, à l'origine de la pré-étude, domicilié 1 rue des Passades - 24120 TERRASSON LA VILLEDIEU.

Le devis s'élève à 5 969,85 € H.T et comprend les missions suivantes : PRO, ACT, DET et AOR.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité des présents pour désigner EP ingénierie comme maître d'œuvre.

TOUR DE TABLE

Sylvie GOURAUD et Juliette NEVERS : problème des chats à la Noujarède. Sos Chats Libres demande que l'on conventionne avec eux. Seulement la stérilisation est chère.

Sos chats demande une aide ponctuelle pour aider pour la stérilisation de ces chats.

L'association a déjà porté des croquettes, des cages etc... Elle fait un gros travail avec uniquement des bénévoles.

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 1 000 euros à SOS chats Libres pour traiter le cas de la Noujarède.

Didier GACHON : a parlé du retraitement des boues à St Paul la Roche.

Sylvie GOURAUD : Dit qu'elle a posé une question au SMCTOM concernant le fait qu'il n'y ait qu'1 seul passage par semaine pour les commerçants. Mais elle n'a pas eu de réponse

Didier GACHON : a vu que le chemin de la Noujarède est commencé et demande où ça s'arrête en haut. Alain BOUSSARIE lui a répondu que ça s'arrête au terrain de Michel Brun.

Il faudra revoir le problème des évacuations d'eaux de pluie.

Bruno BOGET : a participé au niveau du SDE à un séminaire concernant la rénovation énergétique des bâtiments communaux

Alain BOUSSARIE : Rappelle que le pétanq'thon aura lieu les 9 et 10 juillet.

Muriel WHYTE : - Conseil écoles le 9 juin. Effectifs : 126 en 2022 et 118 en 2023.

Donne la composition des classes

L'année scolaire s'est bien déroulée. SAUF dans la navette entre St Pardoux et St Front. Les municipalités de St Front et de St Pardoux ont mis un personnel rémunéré dans la navette le matin et le soir.

- Atchoum : le covoiturage est prêt à être lancé.
- Réunions à Nontron au niveau de « Petites Villes de Demain » avec les 4 autres plus grosses communes du canton (St Pardoux, Piégut, Javerlhac et St Saud)
Il a été évoqué le problème de la mobilité, le logement etc...
- Samedi dernier il y a eu du géocaching à St Pardoux
- Manifestations de l'été : affiches et dépliants en préparation.

Sylvie GOURAUD : - les 17 et 18 juin, Mr Patrick HEYER fait la grande boucle du Parc en solo pour récupérer des fonds pour France Alzheimer.

- M.BOCQUIER (DRPP) est venu pour voir le stop Bd Nouchonnière (stop conservé et peintures réglementaires faites) + 1 cédez le passage à l'essai en venant de MIALLET.
- Changement de sens Rue Dominicaines évoqué ainsi que Rue St Bruno. A revoir
- Stationnement devant la pharmacie. A revoir
- Fleurissement devant la Mairie a été fait par Alaije. Des bacs acier ont été mis pour mettre plus de terre afin qu'elle ne retombe pas quand on arrose. Les plantes qui ont été mises vont retomber pour cacher.

- **Conseil dinatoire fixé au 1^{er} juillet à 18 h 00**

- Repas des anciens en semaine dans l'été : un mercredi midi

- Tours de garde élections le 19 juin

M.GRELICHE dit que ce matin un petit camion a rempli les containers puis il signale des odeurs dérangeantes. Et demande s'il est possible de mettre un container à carton en haut de la rue Chamon.

Il demande si possible mettre la rue des tanneries en sens unique. A revoir

La séance est levée à 10 h 25